

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Harrington, vendredi 24 juillet 2020 à 9h00, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante.

Nature et effet de la demande :

Une demande a été déposée afin d'obtenir une dérogation mineure, concernant le 308, chemin de la Rivière-Maskinongé, en vue d'autoriser une hauteur de bâtiment de 10m au lieu de 9.1m, tel que prescrit par le règlement de zonage #192-2012 et démontré sur le plan préparé par la technologue, Madame Vicky Larocque, membre #18 289 de l'ordre des technologues.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande par consultation écrite, en déposant leurs commentaires avant jeudi 23 juillet 2020 à 16h30.

Donné à Harrington ce 10e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

La directrice générale et secrétaire-trésorière



Mélanie C. O'Connor

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie C. O'Connor, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 10 juillet 2020, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10 juillet 2020.

